



DECISION DU MAIRE

N° 599

DATE

9 août 2022

Attribution du marché n° 22-069 relatif à l'installation et à la maintenance des alarmes anti-intrusion et équipements liés à la sécurité

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 4^{ème} alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R. 2123-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu l'arrêté temporaire n° 2022/870T du 21 juillet 2022 accordant délégation de fonction et de signature à Monsieur Georges Monnier, 2^{ème} adjoint au maire délégué, en remplacement de Madame le maire pour la période du 3 août au 25 août 2022 inclus,

Vu le budget communal,

Vu le rapport d'analyse des services,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) en date du 10 juin 2022, annonce n° 2281558 et sur le site achatpublic.com du 10 juin au 06 juillet 2022,

Considérant qu'il a été reçu 8 offres,

N° pli	Nom du candidat
1	OTIXE
2	SNEF CONNECT
3	ADELEC
4	HELIOM
5	ACAV SYSTEMES
6	IDEX ENERGIES
7	ITQ SECURITY
8	SCUTUM SAS

Considérant qu'à l'issue de la procédure, le pouvoir adjudicateur a décidé, lors de sa séance d'attribution de la Commission de validation des marchés à procédure adaptée du 28 juillet 2022, d'attribuer le marché à la société suivante :

MARCHE	CANDIDAT RETENU	MONTANT EN € HT
22-069 relatif à l'installation et à la maintenance des alarmes anti-intrusion et équipements liés à la sécurité	ACAV SYSTEMES	<input checked="" type="checkbox"/> Montant du DQE 19 693,20 € TTC

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20220809-DM_2022_599-AU
Date de télétransmission : 11/08/2022
Date de réception préfecture : 11/08/2022

		<input checked="" type="checkbox"/> Montant du DPGF préventive 16 512 € TTC <input checked="" type="checkbox"/> Montant du DPGF remplacement batterie 13 818 € TTC
--	--	---

DÉCIDE :

Article 1 :

D'attribuer le marché n° 22-069 relatif à l'installation et à la maintenance des alarmes anti-intrusion et équipements liés à la sécurité, à la Société ACAV SYSTEMES, sise 30, avenue Roland Garros 78630 MONTESSON.

Article 2 :

De fixer les dépenses définies comme suit :

MARCHE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ANNUEL MAXI EN € HT (accord-cadre à bons de commande)
22-069 Installation et maintenance des alarmes anti-intrusion et équipements liés à la sécurité	ACAV SYSTEMES	30 000 €

Article 3 :

Le marché est conclu pour une période de 12 mois reconductible, 3 fois à compter de la date de réception de la notification.

Article 4 :

D'imputer les dépenses afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget, nature : 6156 - fonction : 020.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint Germain en Laye.



**Pour le Maire empêché et par délégation
Georges MONNIER**

**Le Deuxième Adjoint
délégué aux espaces publics,
à la propreté urbaine et à la commande
publique**

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20220809-DM_2022_599-AU
Date de télétransmission : 11/08/2022
Date de réception préfecture : 11/08/2022